



OPÉRATION DE DÉTECTIONS GARDIEN DE BUT U12/U13/U14/U15

(Joueurs nés en 2011/2012/2013/2014)

Objectifs de l'opération :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

Convocation :

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueurs figurant dans la liste ci-jointe sont convoqués

MERCREDI 01 OCTOBRE 2025

U12 U13 : rdv 13h45 séance de 14h00 fin à 15H15

U14 U15 : rdv 15h00 séance de 15H15 à 16H30

Stade municipal de PEIPIN – sous le village – 04200 PEIPIN

L'autorisation parentale ainsi que les différentes informations (reports, changements d'horaires, de lieux ou liste...) sont accessibles sur le site du District (Menu - Technique - rubrique - détection - Cps).

Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :

☎ Laurent ABRACHY (CTD DAP ALPES) – labrachy@alpes.fff.fr

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait des Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité

EFFECTIF U12 2014		
NOM	PRENOM	CLUB
CHARRIER	ALESSIO	DAUPHIN
ROCHAT	LEO	ASVG
BIAGI	LULIANO	ORAISON
DUFOIS	MATEO	TALLARD
SILVA LIMA	RUBEN	VOLONNE
CHAIINE	TINO	GAP FOOT 05
ROUIT BONMARIN	JORDAN	LARAGNE
PELOPS	GREGORY	USMD
EFFECTIF U13 2013		
MOGINOT	LIAM	SISTERON
TEISSIER	CHARLY	BARCELONETTE
GAUTHIER	NOE	VIVO
GSEI JUDE	CARLO	BRIANCON
ALMEIDA BERNARDO	RUBEN	USMD
ANGLES SCUITTI	PABLO	USMD
CHAUMERY	ENZO	ASVG
GATTIGLIO	ALRIC	GAP FOOT 05

EFFECTIF U14 2012		
NOM	PRENOM	CLUB
PAYAN	MAEL	USMD
PEYRON	NATHAN	GAP FOOT 05
BAUMEL	TONY	GAP FOOT 05
MAROT	GWENDAL	BRIANCON
FREI	MATHIAS	SISTERON
DUANGKHAMJAN	THANACHART	USMD
SANCHEZ	KEVIN	USMD
EFFECTIF U15 2011		
BANNIER	VICTOR	GAP FOOT 05
DEPREZ	MAE	GAP FOOT 05
MOYNIER	CALVIN	GAP FOOT 05
THO	BAPTISTE	USMD
BELOTTI	EZIO	ASVG
UNICAMENTI	ALYCIA	LARAGNE

Encadrement : Fabrizio ROMEO, Thierry BERLAND, Pascal FERAUD (membres de la commission technique) / BOUISSE MATHIS DISTRICT stagiaire BMF / ABRACHY LAURENT CTD DAP ALPES